

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Article 1 – Forme

Il est formé une Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Article 2 – Dénomination sociale

La société prend la dénomination suivante : Kuijpers et Staal SARL

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à : 173 rue de Courcelles, 75017, Paris, France

Article 4 – Objet social

La société a pour objet :

- les travaux d'entretien, de rénovation et de petits travaux
- l'aménagement intérieur et extérieur
- l'exploitation d'hébergements touristiques (camping, chambres d'hôtes, locations)
- les activités de restauration (sans vente de boissons alcoolisées)
- la location de biens mobiliers et immobiliers
- et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à 1 000 euros, divisé en parts sociales égales.

Article 7 – Répartition des parts sociales

- Susanne Maria Staal : 50 %
- Patrick Bartholomeus Pieter Kuijpers : 50 %

Article 8 – Gérance

La société est gérée par : Susanne Maria Staal

Article 9 – Décisions collectives

Les décisions sont prises par les associés en fonction de leur participation au capital.

Article 10 – Cession de parts

Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément de l'autre associé.

Article 11 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Fait à Rotterdam,
le 24-04-2026

Signatures

